



COMMUNIQUE

La Province Nord informe l'ensemble des entreprises qu'à compter du **3 août 2026** des changements seront opérés sur la plateforme de la commande publique de la province Nord.

Ces changements opérés par la province Nord concernent uniquement les modalités de dépôt des offres électroniques par les entreprises sur la plateforme de la commande publique de la province Nord.

En effet, à partir de cette date, la province Nord n'imposera plus de signature électronique lors du dépôt des offres.

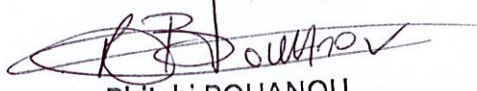
Les entreprises auront désormais la possibilité de transmettre leur offre par courrier électronique ou au format papier, selon les modalités précisées dans les pièces du dossier de consultation.

Par cette démarche, la Province Nord entend simplifier l'accès à la commande publique, renforcer la transparence des procédures et favoriser un accès plus équitable pour les soumissionnaires à chacune des consultations de la province Nord.

Pour toute question ou demande d'assistance, les entreprises peuvent contacter le bureau de la commande publique à l'adresse suivante :

- commande_public@province-nord.nc et/ou par téléphone : 47.71.67

Chef du bureau de la
commande publique



Rhitchi BOUANOU